

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ DES ENLÈVEMENTS DE MARCHANDISE

Ce document est établi par NORMABAIE Production. Il définit les mesures à prendre en compte par l'entreprise extérieure lors d'opérations d'enlèvement marchandises effectuées sur notre site.



Dans ce contexte actuel de crise sanitaire, de nouvelles règles sont à appliquer lors des opérations d'enlèvement en substitution ou complément des pages suivantes.

- > Avant tout enlèvement : appeler l'entreprise par le canal habituel, afin de définir un horaire.
- > Une fois stationné : Ne pénétrez pas dans notre enceinte, signalez-vous auprès de l'accueil ou des agents de quai. Respectez strictement les gestes barrières.
- > Lors du chargement: S'équiper du matériel de protection approprié et en conformité avec les gestes barrières porter un masque. N'utilisez pas nos matériels de manutention, ne mettez pas les vôtres à notre disposition non plus.
- > Une fois la marchandise chargée et vérifiée, les documents de livraison sont signés en votre nom par notre personnel et avec votre accord. Un exemplaire vous est remis.
- > Dans tous les cas, respecter les gestes barrières de protection :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades



Limitier les déplacements et les contacts au strict minimum



Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

> Il est de la responsabilité de l'entreprise extérieure de fournir les équipements nécessaires à la protection vis-à-vis du COVID-19 (masque, gants ...) et de porter à la connaissance de ses collaborateurs les gestes barrières.

PROCOLE DE SÉCURITÉ DES ENLÈVEMENTS DE MARCHANDISE

Ce document est établi par NORMABAIE Production. Il définit les mesures à prendre en compte par l'entreprise extérieure lors d'opérations d'enlèvement marchandises effectuées sur notre site.

NORMABAIE Production

ZA du Moulin à Vent
27210 BOULLEVILLE
Tel 02 32 20 24 70
Fax 02 32 42 07 15
E-Mail : contact@normabaie.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi : 08H00 à 12H00 et 13H00 à 17H00
Vendredi : 08H00 à 12H00

Interlocuteur et responsable à demander pour chaque zone d'enlèvement

Zone ZL1 : Accueil Normabaie (responsable M. VARANGLE Michel)
Zone ZL2 : M. SOURICE Christophe, responsable logistique
Zone ZL3 : M. DEFRENE Elvis pour NormaFerm (responsable M. COE URET Sylvain)
M. HEUTTE Dylan pour Normabaie ALU (responsable M. VAUQUELIN Nicolas)
(plan en annexe pour zones d'enlèvement)

Entreprise Extérieure

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Responsable des opérations : _____

Nature de l'opération :

Chargement

Nature de la marchandise à enlever:

Conditionnement :

Colis

Palette Vrac

Aménagement du véhicule :

Cargo Hayon élévateur Plateau bachâble

Autre à préciser : _____

Caractéristiques du véhicule :

ç V.L utilitaire

ç Fourgon

ç Semi-remorque

ç Autres à préciser : _____

Protections individuelles que doit avoir le personnel Extérieur sur le site :

- > Chaussures de Sécurité
- > Gants
- > Casque
- > Protection Auditive

Hygiène et Santé :

Le personnel Extérieur peut avoir accès aux toilettes, lavabos, douches selon le plan de circulation consultable en nos locaux et les modalités ci-dessous.

Le personnel extérieur doit laisser propre l'aire de livraison et ne pas bloquer la circulation, de plus il assurera la gestion de ses déchets.

Secours en cas d'accident ou en cas d'incendie :

- Protection de la victime sans la déplacer,
- Alerter le standard immédiatement (Tél. 02 32 20 24 70)

CONSIGNES A RESPECTER PAR LE CLIENT ET/OU SON PERSONNEL SUR LE SITE DE L'ENTREPRISE

Avant d'entrer sur nos sites :

- L'attente se fait sur le parking extérieur
- Ne pas rester sur les voies de circulation
- Se garer correctement et bien vérifier que l'espace est dégagé
- Se présenter à l'accueil du site concerné (accès par ZL1/ZL3)

Consignes de sécurité concernant l'accessibilité et la circulation sur nos sites :

- Respecter la limitation de vitesse fixée à 20 Km/H
- Ne pas rouler avec un hayon ou des portes ou des bâches ouvertes
- Respecter et marquer le stop à l'entrée comme à la sortie de l'entreprise
- Ne pas fumer à l'intérieur de l'entreprise
- Tout accès et circulation à pied dans l'entreprise sont interdits, sauf si la personne est accompagnée par un membre de notre personnel et dans le respect du plan de circulation en annexe
- Obligation du port d'équipement de protection individuelle appropriée
- Le chef de quai vous autorise et vous oriente sur l'emplacement de quai disponible

Lors du chargement :

Immobiliser son véhicule (utilisation des freins de parc)

- Ne pas charger ou décharger de la marchandise sans accord préalable du responsable
- S'équiper du matériel de protection appropriée
- Si l'opération a lieu par les côtés, ouvrir les rideaux ou les ridelles
- Si l'opération se fait à quai, ouvrir les portes arrières
- Ne pas utiliser le matériel de l'entreprise sans accord express du chef de quai et sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
- Le personnel ne doit pas circuler et stationner dans l'aire d'utilisation du hayon, des portes, des niveleurs de quai, sur le quai et dans la fosse.
- En présence d'un membre du personnel vérifier la nature de la marchandise, l'état du conditionnement, les quantités.

Avant de quitter le quai ou le stationnement sur aire :

- S'assurer que rien ni personne ne gênent la zone
- S'assurer de la fermeture des portes/hayon/bâches de son véhicule
- S'assurer que les documents ont été complétés et signés

Date :

Nom du responsable :

Signature.

ANNEXE : Plan d'accès



ZL1 : entrée/accueil normabaie PVC
 ZL2 : quais chargement
 ZL3 : entrée/accueil normabaie ALU